

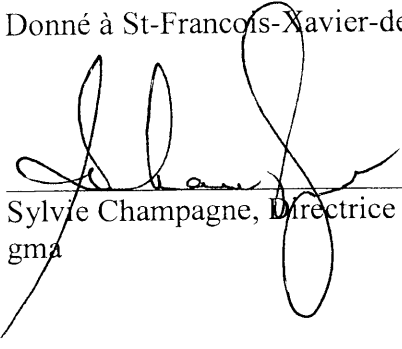
Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 03 mars 2014, le conseil municipal a adopté le règlement 2014-170 relatif au traitement des élus municipaux.
2. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville aux heures normales d'ouvertures.

Donné à St-François-Xavier-de-Brompton, le 14e jour du mois de mars 2014.


Sylvie Champagne, Directrice générale et
gma